

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU HAUT-BEARN

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

SÉANCE DU 31 MAI 2018

Etaient Présents 51 titulaires, 4 suppléants, 13 conseillers ayant donné pouvoir

Titulaires : Paule BERGES, Guy BONPAS-BERNET, Etienne SERNA, Pierre CASABONNE, Michel NOUSSITOU, Bernard MORA, Jacques CAZAURANG, Henri BELLEGARDE, Yvonne COIG, Pierre CASAUX-BIC, Jean GASTOU, Jean CASABONNE, Michel BARRERE-MAZOUAT, Maryse ARTIGAU, Suzanne SAGE, Elisabeth MEDARD, Anne VOELTZEL, Jean-Claude COSTE, Claude LACOUR, Jean-Michel IDOPE, France JAUBERT-BATAILLE, Lydie CAMPELLO, Cédric LAPRUN, Laurent KELLER, Aimé SOUMET, Bernard AURISSET, Sandrine HIRSCHINGER, Patrick MAUNAS, Pierre-Félix CAUHAPÉ, Françoise BESSONNEAU, Fabienne MENE-SAFFRANE, Daniel LACRAMPE, Denise MICHAUT, Michel ADAM, Henriette BONNET, Jean-Jacques DALL'ACQUA, Aracéli ETCHENIQUE, Maïté POTIN, André LABARTHE, David CORBIN, Bernard UTHURRY, Marylise GASTON, Jean-Etienne GAILLAT, Robert BAREILLE, Anne BARBET, Pierre ARTIGUET, Elisabeth MIQUEU, Dominique LAGRAVE, Jean-Pierre CHOURROUT-POURTALET, Martine MIRANDE, Jacques MARQUEZE

Pouvoirs :

André BERNOS	à	Martine MIRANDE
David MIRANDE	à	Lydie CAMPELLO
Marianne PAPAREMBORDE	à	Laurent KELLER
Jean LASSALLE	à	Marthe CLOT
Marc OXIBAR	à	Fabienne MENE-SAFFRANE
Dominique FOIX	à	Michel ADAM
Maily DEL PIANTA	à	Denise MICHAUT
Gérard ROSENTHAL	à	Jean-Jacques DALL'ACQUA
Jean-Pierre TERUEL	à	Bernard MORA
Evelyne BALLIHAUT	à	Paule BERGES
Christophe GUERY	à	Daniel LACRAMPE
Leila LE MOIGNIC-GOUSSIES	à	Henriette BONNET
Aurélié GIRAUDON	à	Robert BAREILLE

Suppléants :

Thérèse LASMARRIGUES	suppléante de	Alain TEULADE
Daniel AMESTOY	suppléant de	Michel CONTOU-CARRERE
Yves CALIARO	suppléant de	Jean LABORDE
Jean-Louis CAZENAVE	suppléant de	Cédric PUCHEU

Absents : Joseph LEES (excusé), Didier BAYENS, Alain CAMSUZOU, Gérard LEPRETRE, Jacques NAYA, Pierre SERENA, Didier CASTERES, Valérie SARTOULOU, Gérard BURS

REÇU

Le 12 JUN 2018

SOUS - PREFECTURE
OLORON St^e MARIE

RAPPORT N° 22-180531-ENV-

SYNDICAT MIXTE DES GAVES D'OLORON, ASPE ET OSSAU ET DE LEURS AFFLUENTS
(SMGOAO)

APPROBATION DES NOUVEAUX STATUTS

M. CASABONNE expose :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 5211-20,

Vu le projet de modification des statuts du SMGOAO, approuvé par le conseil syndical du SMGOAO le 11 avril 2018 (cf : délibération et projet de nouveaux statuts adossés).

Considérant que le projet de modification des statuts porte sur :

- L'extension du périmètre d'intervention du SMGOAO par :
 - o Intégration de 5 communes du territoire de la Communauté de Communes du Haut-Béarn : AYDIUS, LESCUN, LOURDIOS-ICHERE, SARRANCE, URDOS,
 - o Intégration de deux communes du territoire de la Communauté de Communes du Béarn des Gaves : OSSENX et CASTETBON,
- L'adaptation des compétences pour l'exercice de la compétence GEMAPI (items 1°, 2°, 5°, 8° et 12° de l'article L211-7 du Code de l'Environnement),
- La représentativité au sein du comité syndical et du bureau du SMGOAO :
 - o permettant de composer une assemblée dont le nombre de conseillers reste raisonnable pour son fonctionnement (35 délégués titulaires et 35 délégués suppléants),
 - o permettant d'établir un Bureau syndical composé du Président, du 1^{er} Vice-Président et de 5 Vice-Présidents représentant chacun un sous bassin versant avec la possibilité d'y adjoindre des membres par délibération du Comité Syndical sans excéder le quart du nombre de représentants du Comité Syndical,
- Les modalités de financement du syndicat :
 - o qui étendent la mutualisation, qui était limitée au fonctionnement général, aux travaux relatifs à la Gestion des Milieux Aquatiques (item 1° et 2°) et aux opérations d'animation, de concertation, de communication (item 12°)
 - o les études/travaux relevant de la Prévention contre les Inondations (item 5° : PI) et de la protection et de la restauration des sites, écosystèmes aquatiques et des zones humides (item 8°) seront pris en charge par les EPCI concernés. Dans le cas où plusieurs EPCI pourraient être concernés, les participations seraient proportionnelles au volume des études/travaux effectués, sauf dérogations si cas particuliers avec l'accord de l'ensemble des parties.
L'établissement de conventions sera également possible pour des actions exécutées pour garder la cohérence de bassin entre les syndicats compétents,
 - o Les clés de répartition financière concernant les opérations mutualisées, basées sur les critères suivants :
 - 50% rapportés à la population totale de l'EPCI dans le périmètre du SMGOAO,
 - 50% rapportés à la superficie de l'EPCI dans le périmètre du SMGOAO,

Considérant que le Conseil Communautaire doit se prononcer sur la modification des statuts,

Oùï cet exposé

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité

- **APPROUVE** les nouveaux statuts du SMGOAO tels que présentés et tels qu'adoptés par délibération du Conseil Syndical du SMGOAO le 11 avril 2018).
- **ADOpte** le présent rapport.

Ainsi délibéré à OLORON STE MARIE, le dit jour 31 mai 2018

Suivent les signatures

Affiché le 12.06.18

Le Président

Daniel LACRAMPE



REÇU
Le 12 JUIN 2018
SOUS - PREFECTURE
OLORON Ste MARIE

SYNDICAT MIXTE DES GAVES D'OLORON, ASPE, OSSAU ET DE LEURS AFFLUENTS

EXTRAIT DES DÉLIBÉRATIONS SÉANCE DU 11 Avril 2018

L'an deux mille dix huit, le onze avril à dix huit heures trente, le Conseil Syndical dûment convoqué s'est réuni en séance ordinaire au siège du Syndicat Mixte sous la présidence de Monsieur Michel LAURONCE, Président.

Date de la convocation : Mercredi 29 Mars 2018

Secrétaire de séance : Maïté POTIN

Présents :

MM. LAURONCE Michel, Mme GAUCHER Michelle, MM CASABONNE Pierre, LABARTHE André, Mme POTIN Maïté, MM MAUDOU Sylvain, BERNOS André, TEULADE Alain, CONTOU-CARRERE Michel, BALDAN Patrick, FRANÇAIS Hubert, ARRIBERE Daniel

Suppléants :

COUSTET Jean-Claude	suppléant de CLAVERIE Pierre
GASTOU Jean	suppléant de DUSSARRAT Corinne
OLYMPIE Jean-Yves	suppléant de MEDARD Elisabeth
JAMET Eric	suppléant de LETOILE Serge
LARBIOU Jean-Michel	suppléant de SERNA Etienne
CAZENAVE Jean-Louis	suppléant de LAUGA Michel
BIGUE PERRY Bruno	suppléant de CAMPELLO Lydie
SARASOLA Jean	suppléant de NAVAILLES Michel
GARAT Bernard	suppléant de MIRANDE Martine
MEDOU MARRERE	suppléant de CASTILLON Henri
LACOUR Claude	suppléant de MIQUEU Pierre

Pouvoirs :

Excusés/absents :

MM. CACHELOU Frédéric, HOEPPFNER Michel, HOUSSAYE Robin, MAUNAS Patrick, BURS Gérard, PATIE Frédéric, IDOMENEE Jean-Jacques, CONGUES Christophe, MIRANDE David

Délibération N°1 – 11/04/2018 : Approbation des nouveaux statuts

Monsieur CONTOU-CARRERE présente le rapport n°1.

L'entrée en vigueur de la compétence GEMAPI depuis le 1^{er} janvier 2018 amène le SMGOAO à procéder à une modification de ses statuts.

Cette modification tient compte de nouveaux éléments mais aussi d'une volonté de simplifier son fonctionnement pour une plus grande efficacité ainsi qu'une solidarité renforcée entre ses membres.

La prise en compte de cette volonté et les divers échanges entrepris tout au long de la démarche d'élaboration des nouveaux statuts avec les EPCI, les services de l'Etat et le SIGOM sont traduits dans le nouveau projet de statuts ci-annexé et concernent notamment :

- Le périmètre d'intervention du SMGOAO qui permet de couvrir, avec le SIGOM et la Vallée d'Ossau, l'intégralité du bassin versant du gave d'Oloron
- Les compétences qui s'appuient sur les items 1°, 2°, 5°, 8° et 12 de l'article L211-7 du Code de l'Environnement

